



Litige sur le montant d'une prise en charge de soins dentaires

Par cricri06, le 20/07/2009 à 18:55

Bonjour,

J'ai depuis 2007 une mutuelle d'entreprise, souscrite par l'employeur.

Janvier 2009 je fais établir un devis pour la pose de couronnes dentaires, et l'envoi pour acceptation à ma mutuelle.

Février 2009, mon CDD qui devait se transformer en CDI n'est ni renouvelé ni transformé.

Le 2 Mars 2009, acceptation de la prise en charge par retour de courrier.

Les travaux sont engagés et j'ai à ma charge 800 euros de prothèse provisoires.

J'informa la mutuelle de mon changement de situation professionnelle et leur demande de me transmettre les documents nécessaires à la continuité de la couverture.

Les travaux sont terminés fin Mars.

Le 10 juin je décide d'écrire car toujours pas de remboursements et surtout l'information donnée suite à mon appel téléphonique que le taux de prise en charge était revu à la baisse (-75%) compte tenu de la différence entre les accords d'entreprise et un contrat souscrit de manière individuelle, malgré leur engagement.

Ils traînent des pieds pour les remboursements et ils ne tiennent pas leurs engagements. que puis-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse

Salutations

Christian